# A CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, MESURES EXCEPTIONNELLES

#### LE CSE DOIT METTRE LA MAIN À LA POCHE

Cette année la crise du Covid-19 a surpris le monde entier se soldant en France par un confinement total de la population. Ce confinement a eu pour conséquence notamment des annulations de locations, de vols secs ou le report de voyages organisés par le CSE, ainsi que le report de la mise en place des chèques vacances prévu au 01/04 et remis à l'exercice prochain, soit le 01/09/2020.

### Redistribution du budget du CSE non utilisé aux salariés

A ce titre, les élus **Sud**, membres du CSE demandent un état des lieux du budget de cet exercice qui n'aurait pas été consommé cette année. Ils réclament à titre exceptionnel le versement de ce budget non utilisé sous forme de bons distribués équitablement grâce au quotient familial (QF). Les gestionnaires actuels privilégient un système soucieux de ratisser large mais loin d'être équitable et satisfaisant : remises sur l'épicerie de luxe, destination de voyages haut de gamme, et surtout baisse du barème du QF.

Leur jusqu'au-boutisme dans la mise en place des chèques vacances en est un exemple : une promesse de campagne intenable, se concrétisant par des sommes ridicules, ne venant pas en sus, obligeant le salarié à faire un choix (vol sec ou chèques vacances). Cette gestion des activités du CSE donne finalement un léger plus aux hauts salaires et n'aide pas les salariés qui en ont le plus besoin.

## Budget Solidarité et bureau d'Entraide en soutien

Par ailleurs, les élus **Sud** demandent que le budget Solidarité soit entièrement consacré au soutien du personnel hospitalier via la fondation des hôpitaux de France, par exemple. Le bureau d'Entraide doit prendre en considération toutes les demandes des collègues en grande difficulté voire précarité compte tenu des pertes de rémunération ou de lourds frais de santé. Cette même solidarité à laquelle on fait appel en nous demandant de monétiser nos congés.

Ces gestes de Solidarité seraient de bon aloi, aux vues des économies substantielles que va réaliser le CSE et des temps difficiles que chaque salarié a vécu ou auxquels il devra encore faire face.

#### Légitimes demandes des élus Sud

Au même titre que les mutuelles, le CSE n'a pas vocation à engranger des bénéfices. Ce n'est pas une entreprise commerciale mais un organisme créé en 1946 pour les salariés par les salariés, dont le but est de permettre au plus grand nombre d'entre eux l'accès aux activités sociales et culturelles.

Qu'il y ait une réserve pour faire face à d'éventuels «coups durs», nous le comprenons d'autant plus que nous avons géré le comité d'entreprise durant de nombreuses années. Mais l'objectif principal des CE devenus CSE est la répartition et la solidarité.

C'est justement après-guerre, lorsque le pays était exsangue et qu'il a fallu tout reconstruire, que ces CE ont été institués. C'est donc en pleine crise qu'ils prennent tout leur sens. Il est logique que cette instance retrouve pleinement son rôle historique d'œuvre sociale passé au second plan ces 2 dernières années.

A Paris, le 28/04/2020

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau Christine Deldicque - Martine Desaules Patrice Drigny - Olivier Le Saec - Alexandra Rideau.